



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

ARRÊTÉ N° 1329

/ MEA/DGRH du

14 OCT. 2022

portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe de recrutement de psychologues de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

NOR :
DRH22511767AM

Ampliations :

PR-REG	2
MEA	1
DGRH	1

Lexpol :

VP-SGG-DMRA
JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;
- Vu l'arrêté n° 1556 CM du 11 août 2022 portant autorisation d'ouverture au titre de l'année 2022 et 2023 de concours relevant de la filière administrative et financière, la filière éducative, la filière socio-éducative, la filière santé et la filière technique de la fonction publique de la Polynésie française ;

AR RÊ T E

- Article 1er.** - Est organisé un concours externe pour le recrutement de psychologues.
- Article 2.** - Les conditions d'accès au présent concours, la nature et le programme des épreuves figurent en annexe n° 1 du présent arrêté.
- Article 3.** - Le nombre de postes à pourvoir figure en annexe n° 2 du présent arrêté.
- Article 4.** - Le calendrier des opérations du présent concours se décline comme suit :
- la période d'inscription : mercredi 2 novembre 2022 au vendredi 2 décembre 2022 ;
 - la date de passation des épreuves d'admissibilité : mercredi 1er mars 2023.
 - la date de passation des épreuves d'admission : à compter du lundi 24 avril 2023.
- Article 5.** - Un centre d'examen est ouvert à Papeete.



Article 6. - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

14 OCT. 2021

Pour le Ministre
de l'éducation
et de la modernisation
de l'Administration,
en charge du numérique
et par délégation,
la Directrice générale
des ressources humaines



Marine NOGUIER

Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUAITI

